

Informations du chantier

Référence interne : OPO2.P.0196
Adresse du chantier : Rue de la Milètrie, 86000 POITIERS
Nature des travaux : FOV
Technique de travaux utilisés : TAR
Date de début du chantier : 01/09/2025 Date de fin du chantier : 20/10/2025

Contact

Exploitant de réseau
NaTran
Benjamin TURPIN
benjamin.turpin@natrangroupe.com
+33664213166

Contact

Contact

Entreprise de travaux
CEBTP - Poitiers Agence de Poitiers
Mathis Hervé
m.herve@groupeginger.com
+33764389840

Contact

1) Type de visite :

- ☒ Première visite sur site
- ☐ Autre visite
- ☐ Visite de fin de chantier
- ☐ Chantier en infraction
- ☐ Chantier nécessitant plusieurs réunions sur site

2) Le chantier nécessite-t-il une autre visite ?

NON

3) Date réelle de début des travaux :

02/09/2025

4) Durée prévue des travaux :

2 mois

5) Nature des travaux :

FOV - Forage vertical / Carottage

6) Description des travaux réalisés :

Investigations géotechnique

7) Techniques utilisées :

TAR - Forage à la tarière

8) Travaux réalisés :

○

- ☒ Sur l'emprise réelle des travaux (voir schéma de situation ou observations ci-après dans le compte-rendu)

Commentaire : Travaux réalisés dans les zones bleues

Gaz combustible (transport ou distribution) et Hydrocarbures

9) Ouvrage(s) NaTran concerné(s) :

Mignaloux / Buxerolles

10) Nature de la canalisation :

- ☒ Acier
☐ PE

11) Diamètre nominal de la canalisation en acier (mm) :

100

12) La détection de la canalisation a été réalisée par NaTran ce jour :

OUI

13) La classe de précision est :

- ☒ A (+/- 0,40 m pour réseau acier ou +/- 0,50 m pour réseau flexible)
☐ B (+/- 1,50 m)

14) Marquage-piquetage réalisé :

- ☐ sur l'emprise complète des travaux déclarée
☒ Sur l'emprise réelle des travaux convenue entre les signataires (cf. schéma ci-après)
☐ Non

Commentaire : Pas de travaux a l'intérieur du carre blanc, marquage de chaque côté extérieur du carre blanc

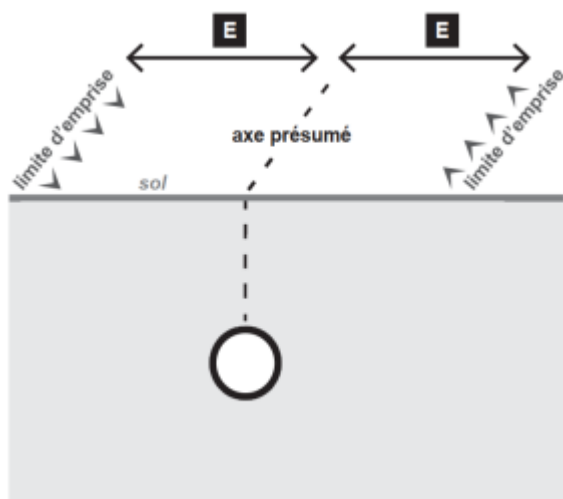
15) Des photos du marquage-piquetage ont-elles été prises ?

OUI

16) Travaux réalisés dans l'emprise de(s) l'ouvrage(s) NaTran :

NON

17) Aide au calcul du fuseau : [ICI](#)



Utilisation de techniques douces (cf. fiche RX-TMD)



Canalisation : axe présumé de la canalisation matérialisé sur une longueur de 10 mètres, à l'aide de Peinture



Emprise de la canalisation : 1,50 mètres de chaque côté de l'axe présumé, matérialisée sur une longueur de 10 mètres, à l'aide de Peinture

18) Points singuliers connus dans l'emprise du chantier :

Sans réponse

19) Le Responsable de projet ou l'Exécutant des travaux demande de réaliser à ses frais les opérations de localisation intrusives suivantes : 0 sondages

Prescriptions techniques :

- Obligation d'utiliser une technique douce - pelle à main, lance à air, aspiratrice excavatrice avec embout souple... - à moins de 40cm de l'ouvrage NaTran s'il est visible (40 cm du fuseau de localisation si l'ouvrage est encore invisible)
- Aucun stockage, stationnement et passage d'engin au-dessus des ouvrages NaTran n'est autorisé sauf accord écrit de NaTran

- Appliquer les prescriptions du fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement (en particulier : fiche RX-TMD pour les réseaux en acier - § 3.4.5 pour les réseaux PE - fiches relatives aux techniques utilisées)
- Contacter NaTran pour tous travaux autres que ceux décrits dans ce compte-rendu
- Mettre en place des protections mécaniques sur toute portion de canalisation découverte
- Respecter le marquage-piquetage réalisé et prévenir sans délai NaTran s'il a été enlevé ou en endommagé
- Contacter le représentant NaTran dans un délai raisonnable, avant le remblaiement de l'ouvrage NaTran, afin de vérifier l'état de l'ouvrage

20) Dans l'emprise de la canalisation NaTran (, les travaux sont :

☒ Interdits hors présence de l'agent NaTran

☐ Autorisés avec les réserves suivantes

21) Schéma du marquage - piquetage réalisé - Observations complémentaires
(avec indications, le cas échéant, des points de mesure de profondeur réalisés)

Sans réponse

22) Observations du Responsable de projet ou de l'Exécutant des travaux :

Sans réponse

23) EN CAS D'ACCIDENT téléphoner au Centre de Surveillance Régional :

Centre Atlantique

NaTran Territoire Centre Atlantique

RÉSERVÉ EN CAS D'URGENCE ET DE DANGER



APPEL GRATUIT 24/24

Compte-rendu de Marquage Piquetage

Numéro de consultation
2025080700523D

Date CR
02/09/2025

Signature

NaTran
Benjamin TURPIN



Date

02/09/2025

Signature

CEBTP - Poitiers Agence de
Poitiers
Mathis Hervé



Date

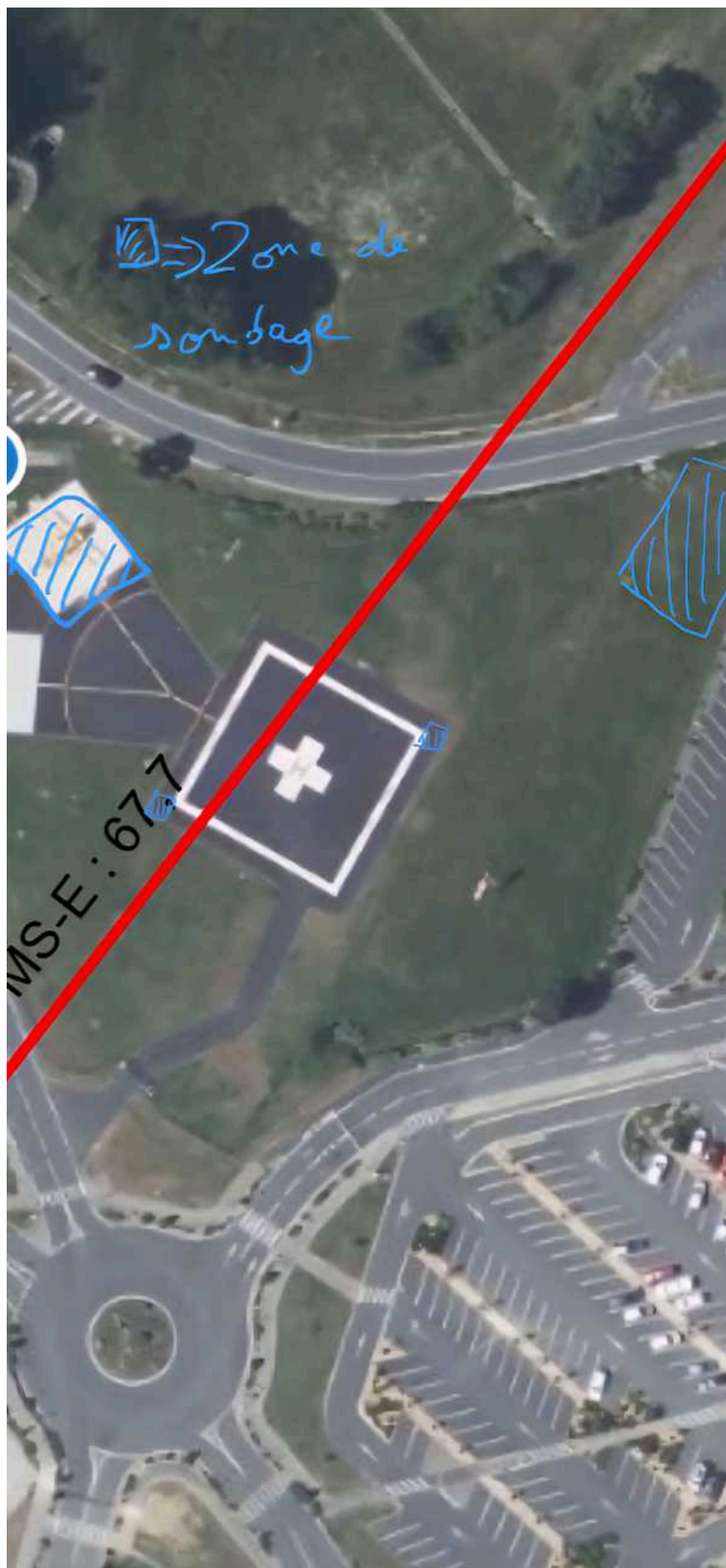
02/09/2025

Signature

Signature

Date

Date



Question 15 - TimePhoto_20250902_134947.jpg



02/09/2025
46.56080788N 0.38274695E
Poitiers
Vienne
Nouvelle-Aquitaine

Question 15 - TimePhoto_20250902_135028.jpg



Question 15 - TimePhoto_20250902_135035.jpg

